

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AVIVA SMALL & MID CAPS EURO ISR

PART A - ISIN : FR0010821462

AVIVA INVESTORS FRANCE - GROUPE AVIVA



Objectifs et politique d'investissement :

■ Classification de l'OPCVM : -

■ Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI EMU Small Cap Index, en investissant sur les marchés actions des pays de la zone euro, en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

- Le portefeuille sera construit selon le processus de gestion suivant :

o Le gérant sélectionnera des titres financiers dans un premier temps : en ce qui concerne les actions, les valeurs seront sélectionnées à partir de plusieurs critères comme leur potentiel de valorisation, les perspectives de croissance de la société émettrice ou encore la qualité de son management.

o Dans un second temps, l'application du filtre ISR Best-in-Class sélectionnera les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement éligible : 20% des valeurs les plus mal notées en ESG (Environnement, Social, Gouvernance) par secteur sont à tout moment exclues. La société de gestion s'appuie entre autre sur un prestataire externe pour sélectionner les titres selon les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) mais reste seule juge de la décision d'investissement, étant précisé qu'elle peut s'écarter de l'indice de référence. Elle s'appuie également sur une expertise interne de notation extra financière mis à la disposition du gérant. Les titres vifs intégrant des critères ESG représentent 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI) ne disposant pas d'un score ESG.

■ Caractéristiques essentielles :

- La sélection des valeurs mobilières est effectuée de manière discrétionnaire dans le cadre d'une gestion active.

- L'OPCVM pourra investir dans des actions et des titres donnant accès au capital entre 60% et 100% de son actif net. Les actions et titres donnant accès au capital relèveront des pays de la zone euro et, dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds, des marchés actions de toute zone géographique, dont les marchés de pays émergents. Le portefeuille tend à une exposition prépondérante aux marchés actions issues de petites et moyennes capitalisations cotées de tous secteurs. Le Fonds pourra être amené à être exposé aux marchés actions issues de grandes capitalisations.

- L'OPCVM pourra détenir entre 0% et 40% de son actif net des titres de créance et des instruments du marché monétaire d'émetteurs de pays de la zone euro et, dans la limite de 10% de son actif net, d'émetteurs de pays de toute autre zone géographique y compris des pays émergents.

- En ce qui concerne les titres de créance, les valeurs seront sélectionnées en fonction de la situation des émetteurs et de leur prime de risque, de leur notation et de la maturité des titres, du respect de la fourchette de sensibilité de l'OPCVM, comprise entre 0 et +8.

■ Indicateur de référence :

- L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice MSCI EMU Small Cap Index.

Il est libellé en euro et calculé quotidiennement au cours de clôture, et inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

■ Modalités de souscription-rachat :

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, chaque jour de bourse, auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services (Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

- Cette classe de parts capitalise ses sommes distribuables.

■ Autres informations :

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés seront utilisés pour exposer l'OPCVM aux marchés des actions, sans rechercher de surexposition et/ou pour couvrir le portefeuille au risque actions. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

- La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des dividendes versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.

- La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement
potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement
potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

■ Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrant des dérivés** : l'utilisation de ces instruments expose le Fonds à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.avivainvestors.fr.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

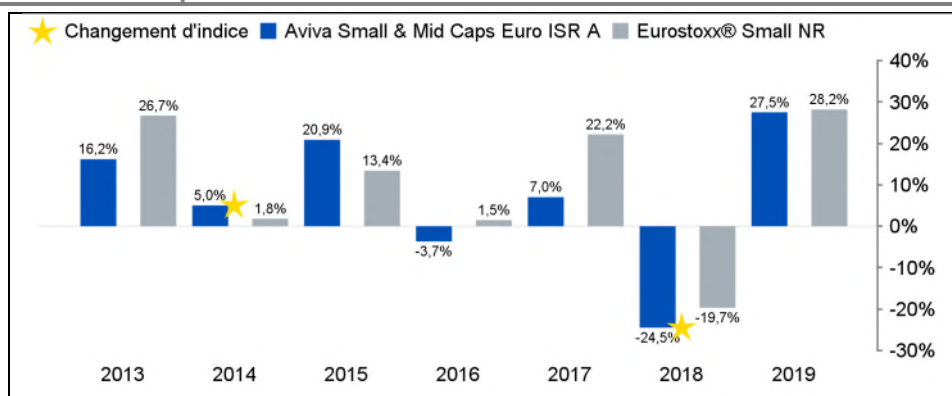
* La commission de surperformance sera calculée sur la base de la surperformance du FCP par rapport au nouvel indicateur de référence MSCI EMU Small Cap Index, à compter du 29 juin 2018, date à laquelle l'indicateur de référence a changé. Le prochain prélèvement aura lieu le 31 janvier 2020, soit le dernier jour de l'exercice comptable.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.avivainvestors.fr.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,50%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance*	20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à son indice de référence (MSCI EMU Small Cap Index)
	A la clôture de l'exercice précédent, aucune commission n'a été perçue.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en janvier 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées :



Avertissements et commentaires :

Cette classe de parts a été créée le 01/02/2010

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Source : Aviva Investors France, Engine Europerformance

Au 31/07/2014 : le FCP a changé d'univers d'investissement, les performances passées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Au 29/06/2018 : la stratégie d'investissement ayant été modifiée, les performances passées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Au 31/10/2018 : le FCP a changé de dénomination, anciennement Aviva Investors Small & Mid Caps Euro.

Informations pratiques :

▪ **Dépositaire :** Société Générale S.A

▪ **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel), ainsi que des informations relatives aux autres catégories de parts, sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Aviva Investors France
Service Juridique
14 rue Roquépine - 75008 Paris - France
dirjur@avivainvestors.com

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.avivainvestors.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.avivainvestors.fr et un exemplaire sur papier pourra être mise à disposition gratuitement ou sur simple demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13 juillet 2020.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18.608.050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.